



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 27 juillet 2011

Direction des ressources humaines

Département des Relations sociales

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Nadège Courseaux/Claudette Quintilla

Claudette.Quintilla@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 31 01

**Additif à la note spécifique relative aux modalités d'organisation du scrutin du 20 octobre 2011 pour le renouvellement des commissions administratives partiales des personnels administratifs, techniques et maritimes**

L'annexe 1 de la note susvisée du 20 juillet 2011 est modifiée comme suit en ce qui concerne le corps des :

**- experts techniques des services techniques.**

Un vote direct à l'urne sera organisé dans les centres d'études techniques de l'équipement (CETE), à la DRIEA ainsi qu'à l'IFSTTAR.

Les experts techniques des services techniques en poste dans les autres services du ministère seront directement rattachés au bureau de vote central et voteront par correspondance.

La chef du département  
des relations sociales

Laurence NAVARRE